partie de l'enseignement pédagogique dont l'instituteur est chargé de la mission qu'il a reçue d'apprendre à ses élèves les règles de la morale, leurs devoirs envers l'Etat, le respect des … peuvent se rattacher les propos qu'on affirme, à tort ou à raison, avoir été tenus par lui; les qualifications outrageantes pour les soldats français, relevées au numéro 1 des articulations; l'apologie du meurtre, par les Allemands, en 1870, d'enfants au berceau, visée au numéro 2; les phrases obscènes auxquelles il est fait allusion sous les numéros 8 et 9; enfin, celles cotées sous les numéros 3, 4, 5, 6 et 7 de nature à blesser profondément la conscience de ses élèves;

» Qu'il suffit d'observer que parmi ces propos, les uns pourraient constituer *des infractions pénales;* que d'autres sont inspirés par *une immoralité révoltante;* que les derniers, enfin, sont en contradiction flagrante *avec la neutralité hautement* imposée à l'école en matière religieuse, pour être en droit d'affirmer que, si Morizot les avait tenus, il n'aurait pas, en le faisant, rempli plus ou moins maladroitement comme on le prétend en son nom, le rôle qui lui était assigné comme instituteur, mais aurait, au contraire, *violé manifestement les règles auxquelles* en cette qualité, il était assigné;

» Attendu, en conséquence, que les règles du droit commun lui sont applicables et que c'est avec raison à la juridiction ordinaire que Girodet s'est adressé pour obtenir, par application de l'article 1382, la réparation du préjudice qu'il aurait subi par la faute dont Morizot se serait rendu coupable, si les faits allégués étaient reconnus exacts;

» Attendu que ces faits, tels qu'ils sont articulés, sont pertinents et concluants et qu'il y a lieu d'en ordonner la preuve;

» La Cour:

» Infirme, et faisant ce que les premiers juges auraient dû faire,

» Dit que l'autorité judiciaire est compétente pour connaître de la demande formée par Girodet en réparation du préjudice qu'il prétend avoir subi par la faute alléguée résultant, non d'actes de ses fonctions d'instituteur public, mais de faits personnels;

» Ordonne l'enquête, etc. »

SÉNAT

LE BUDGET DE 1908

Le budget de la Guerre. — Le service des rengagements. — La gratuité à Saint Cyr et à Polytechnique. — Le personnel du ministère. — Les réformes. — Les engagés et ajournés de 1903 et 1904. — La liberté de conscience pour les soldats. — A propos des colonies. — L'autonomie des ports de commerce. — Rivières et voies ferrées. La catastrophe des Ponts-de-Cé. Postes et Télégraphes. — Les facteurs ruraux. — Les crises commerciales. — On réclame un baromètre. — Les sucres. .. L'évaluation de la propriété non bâtie. — Pas de disjonctions!

Paris, 28 décembre.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Dubost.

M. Waddington, rapporteur, présente des observations d'ensemble.

Il signale la lenteur des travaux du génie. Il étudie ensuite la question des effectifs et établit que la nouvelle loi demande à être complétée par la réorganisation du service des rengagements. Ce qui a été fait n'est pas satisfaisant; il faut, à tout prix, augmenter le nombre de nos cavaliers.

Le général Picquart répond à l'orateur. Le ministre de la Guerre déclare qu'il présentera une loi concernant les sous officiers et établissant la gratuité à Saint-Cyr et à Polytechnique. Des mesures seront prises pour augmenter le nombre des rengagements dans la cavalerie.

Après un échange d'observations entre M. de Lamarzelle et le général Picquart, la discussion générale est close.

La séance est suspendue à 12 heures 10, pour être reprise à deux heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est reprise à deux heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Le Sénat aborde les chapitres 2 et 3 (personnel militaire et civil).

M. de Montfort estime qu'il y a eu de réduire le personnel surabondant du ministère.

M. Chéron assure que la plupart des personnes attachées à son cabinet ne sont pas rétribuées.

M. de Treveneuc déclare que les officiers employés dans les cabinets avancent au détriment de leurs camarades.

Les chapitres 2 à 13 sont adoptés.

Les services auxiliaires

M. de Montfort, au chapitre 54, demande qu'on n'accepte plus désormais, dans les services auxiliaires que des hommes capables de faire un réel service; 2° Que l'on communique, tous les ans, au Parlement, le nombre des réformés ou congédiés; 3° Que l'on règle leur situation au regard de la loi militaire, car on ne sait s'ils sont dégagés de toute obligation militaire ou si le ministre les regarde simplement comme ajournés. L'orateur regrette aussi vivement que l'on accorde trop facilement des décorations aux anciens officiers devenus officiers de l'armée territoriale et cela au préjudice de leurs camarades qui n'ont pas servi dans l'armée active.

M. le général Picquart déclare que le gouvernement est résolu à empêcher l'incorporation des individus trop faibles. Un projet est à l'étude. On ne peut vraiment refuser des décorations à des officiers très méritants.

Engagés et ajournés

M. Waddington expose que la réduction des périodes de réserve n'aura aucune répercussion sur le budget de la guerre et que le maintien ou le congédiement des engagés et ajournés de 1903 et 1904 ne produira momentanément aucune diminution.

Le général Picquart est d'avis d'exiger que les engagés volontaires de 1903 et 1904 soient retenus pendant trois ans pleins sous les drapeaux, tandis qu'aucun ajourné ne pourrait être retenu au delà du milieu de 1908.

Les chapitres 14 à 23 sont adoptés, ainsi que les chapitres 24 à 38.

A propos des poudres, sur une question de M. Monis, le général Picquart estime que le gouvernement renonçant au monopole, gagnerait peut-être à n'avoir plus à entretenir des stocks considérables.

Les chapitres 38 à 49 bis sont adoptés.

Les secours religieux aux soldats

M. Halgan, sur le chapitre 50 (hôpitaux), se plaint de la difficulté qu'ont les soldats malades d'obtenir les secours religieux. Les familles manifestent des craintes au sujet des circulaires du ministre. Le chef de corps devrait se préoccuper de savoir, en danger de mort, si la famille désire les secours religieux.

M. Chéron déclare que les administrateurs des hôpitaux devront s'inspirer de la tolérance la plus large, parce qu'il faut assurer la liberté de conscience. Tous les abus seront réprimés.

M. Halgan réclame, pour éviter les abus, une nouvelle circulaire. Les chapitres 50 à 107 sont adoptés.

On passe à la discussion du budget du ministère des colonies.

Après observations de M. Lecour de Grandmaison sur le nombre de fonctionnaires et de M. l'amiral de Cuverville sur la défense de l'Indo-Chine, les chapitres 9 à 23 sont adoptes.

On adopte aussi les chapitres 24 à 29, quand M. Milliès-Lacroix a promis de décharger Saint-Pierre et Miquelon des dépenses du service postal.

LE BUDGET DES COLONIES

Après un échange d'explications entre M. Gaudin de Villaine et le ministre sur les chemins de fer éthiopiens, les chapitres 30 à 60 sont adoptés.

Le budget annexe du chemin de fer et du port de la Réunion est adopté.

LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

M. Lecour de Grandmaison a la parole dans la discussion générale sur le budget des travaux publics. Il demande qu'on hâte le projet de loi relatif à l'autonomie des ports de commerce et qu'on régularise le cours des rivières.

M. Perrier parle de la situation lamentable de certains réseaux de chemins de fer.

M. Barthou répond sur les deux premiers points que les études se poursuivent. Quant à la crise des transports, il ne faut pas oublier que les inondations ont retardé la circulation.

La discussion générale est close. Tous les articles sont ensuite votés, sans observations importantes.

Les chemins de fer de l'Etat

Le Sénat passe au budget des chemins de fer de l'Etat.

M. Bodinier rappelle la catastrophe des Ponts-de-Cé. Il demande ce qu'on va faire pour la réfection.

Les divers chapitres sont adoptés ensuite et le Sénat suspend la séance à 7 heures 20.

SEANCE DE NUIT

La séance est reprise à neuf heures et demie sous la présidence de M. Antonin Dubost.

On aborde le budget des Postes et Télégraphes.

La télégraphie sans fil

M. Pichon. — Il est absolument indispensable que tous les bâtiments sur mer puissent communiquer avec les postes côtiers par la télégraphie sans fil. Il faut donc développer les postes sémaphores et les outiller.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat, annonce qu'un poste complet va être organisé en janvier qui permettra la communication entre Marseille et Alger. On équipera ensuite le poste d'Ouessant.

La discussion générale est close.

On passe à l'examen des chapitres. Les chapitres 1 à 17, sont adoptés après des observations de MM De Carne et Philippe Bergers, sur la situation précaire des facteurs ruraux et des facteurs auxiliaires. Les chapitres 18 à 33 sont adoptés, ainsi que les budgets annexes de la caisse nationale d'épargne.

LE BUDGET DES FINANCES

M. Delahaye a la parole dans la discussion générale.

L'orateur demande l'explication du tableau donnant les signes avant coureurs des crises commerciales. Cette idée a été émise à la Chambre par M. Vaillant et M. Viviani a dit qu'il allait instituer une commission interministérielle.

M. Caillaux. — Cette question est très intéressante, il faut agir avec mesure et prudence. Je ne veux pas publier sous les responsabilités de l'Etat une sorte de baromètre des crises. Les lois posées à ce sujet par M. Juglard ne sont que des lois approximatives.

M. Delahaye. — Plus vous informerez le public, plus vous préviendrez les crises.

La discussion générale est close. Les chapitres 1 et 3, 16 à 37, 60, 72 qui se rapportent à la loi de finances sont réservés; tous les autres jusqu'à 92 sont adoptés. Sur ce dernier chapitre, M. Boudenoot présente quelques observations. Il signale à M. le ministre les motions soulevées parmi les fabricants et les entrepositaires de sucres par une récente circulaire de l'administration au point de vue des détaxes de distance.

M. Caillaux. — Il était nécessaire de faire le mode de calcul des détaxes de distance. Les décisions prises ont été très étudiées; elles sont de nature à prévenir des abus incontestables.

Le chapitre 92 et les chapitres 93 à 109 et dernier sont adoptés. Le budget annexe des monnaies et médailles est adopté, sans discussion.

La loi de finances

Le Sénat aborde l'examen de la loi de finances. L'article 1er est réservé, l'article 2 est adopté.

Le président met en discussion l'article 3.

On crie à demain!

Le Sénat consulté décide que la séance continue.

M. le Breton demande la disjonction des articles 3 à 8 qui ont pour objet une nouvelle évaluation de la propriété non bâtie.

Cette disjonction hâtera le vote du budget. La majorité qui a voté ces articles à la Chambre se compose de partisans et d'adversaires de l'impôt sur le revenu et aussi de ceux qui ont vu là un moyen d'ajournement de l'application de cet impôt. Tout le monde est d'avis que l'impôt foncier n'est pas équitablement réparti, mais les moyens pour y remédier sont très variés.

Le texte de la loi de finances montre que l'on veut préparer l'impôt sur le revenu. La discussion sera forcément très longue. Le sénat peut-il commencer un tel travail?

M. Poincaré dit que la question est certainement très importante et la commission ne veut pas écourter la discussion. Mais la réforme implique le vote d'un crédit; il faut donc l'incorporer dans le budget. La question est à l'étude depuis 13 ans; elle est ballottée depuis ce temps entre les deux assemblées, il faut enfin aboutir. Il insiste pour que le Sénat repousse la disjonction, la réforme étant impatiemment attendue dans notre démocratie paysanne.

M. Caillaux. — Le gouvernement appuie la proposition du rapporteur général.

La demande de disjonction de M. Le Breton est repoussée par 220 voix contre 74.

La suite de la discussion est renvoyée à demain neuf heures et demie du matin.

La séance est levée à 11 heures 20.

UN CADEAU A FAIRE

Il y a des gens qui sont facilement embarrassés. C'est à n'y pas croire vraiment! Les tirer de leur pénible anxiété, c'est rendre à beaucoup un véritable service.

Le croirait-on? Certaines personnes se tourmentent, se lamentent, se creusent la cervelle, se fatiguent les méninges, en répétant: Voici l'époque de la nouvelle année: j'ai tel ou tel cadeau à faire et je ne sais, en réalité, quoi offrir ».

Aux personnes qui parlent ainsi après avoir exprimé votre étonnement, vous énumérez charitablement une liste d'objets d'agrément ou d'utilité courante qui peuvent fort convenablement, être offerts, à l'occasion des fêtes, comme cadeau ou souvenir.

Les personnes dont il s'agit lèvent alors les bras au ciel en ajoutant: « Assurément, les objets ne manquent pas! Mais nous ne voulions mettre que tel ou tel prix et ce que vous offrez coûte beaucoup plus.

Sérieusement, est-il possible d'être pour si peu ennuyé. Voyons! Il est permis certes de n'être pas riche et de ne dépenser, en cadeaux de Noël et de Nouvelle Année, surtout dans certaines familles nombreuses, que des sommes peu élevées. Enfin de compte, additionnées les unes aux autres, elles constituent un beau denier. Nous comprenons toutes ces raisons et quelques autres par dessus le marché.

Il ne faut pas s'arrêter à des considérations insignifiantes, quand on est dans l'intention de faire un cadeau, sans causer gros préjudice à sa bourse. En effet, quand on veut, il est toujours possible d'arranger les choses pour le mieux. Il suffit souvent de réfléchir ou d'être averti de ce qui se pratique.

Quelqu'un a-t-il jamais réfléchi qu'un cent de belles cartes sur beau papier, en beaux caractères constituerait pour bien des gens une surprise agréable, et un appréciable cadeau? Et la dépense est minime puisque l' « Imprimerie du Journal de Roubaix » peut exécuter pareille commande pour 1 franc 25. Il ne manque pas de jeunes gens qui seraient heureux d'avoir des petits cartons gravés à leur nom et qui les poseraient, auprès de leurs amis et connaissances, en personnes de qualité.

Il ne manque pas de parents qui peuvent s'offrir, sans risque, un cadeau de ce genre, pour les aînés de leurs enfants. Les oncles et les tantes, très sollicités, peuvent aussi faire exécuter en typographie, en lithographie, en gravure, des cartes de visite pour ceux qu'ils savent désireux d'en avoir parmi leur parenté. Ce sont des cadeaux qui peuvent aussi se faire fort bien entre frères et sœurs.

Et, si on veut se montrer tout-à-fait généreux, on pourra joindre aux cartes, cent enveloppes et pour parfaire l'excellence du choix l' « Imprimerie du Journal de Roubaix » qui, s'entend admirablement à faire plaisir à ses lecteurs, mettra le tout, cartes et enveloppes, dans un superbe coffret qui donnera plus de valeur encore au petit cadeau.

N'est-ce pas que l'idée était à émettre?

Ajoutons, pour achever de décider les plus hésitants, que nos dispositions sont prises afin que les cartes commandées dans les journées de lundi et de mardi, soient livrées le soir même aux clients.

LE MAUVAIS TEMPS

Le Midi est de nouveau ravagé par les pluies

Cannes, 28 décembre. — Les plaines de Laval, de Saint-Cassien, de Calanapoule, sont inondées par la Sagne, le Béal et les Trayères qui ont débordé à la suite des pluies torrentielles tombées ces jours derniers. Certaines fermes sont dans une situation critique; les habitants ont dû déménager à la hâte.

Dans l'Ardèche

Privas, 28 décembre. — Les pluies ont recommencé de tomber et les cours d'eau débordent. Le niveau du Rhône s'est de nouveau élevé, le fleuve a débordé en certains endroits.

Les habitants craignent le retour des désastres du mois d'octobre dernier.

EN RUSSIE

La Terreur à Odessa

Odessa, 28 décembre. — Depuis quelques jours, la moitié des usines sont fermées et celles qui sont restées ouvertes, ne travaillent que pendant la moitié de la semaine. Les patrons ont tellement peur de leurs ouvriers, qu'ils invoquent comme prétexte de la cessation du travail, la nécessité de renouveler complètement leur matériel.

Les ouvriers en chômage ont pris une attitude menaçante.

La situation est telle que le gouvernement général a permis de s'armer à tous les citoyens respectables et aux étrangers.

L'attentat contre le gouverneur de Moscou

Moscou, 28 décembre. — L'auteur de l'attentat contre le général Goerschelman, gouverneur de Moscou, serait la fille du prince Metcheresky.

FAITS DIVERS

CHASSEUR GRIÈVEMENT BLESSÉ PAR UN SANGLIER

Mont-de-Marsant, 28 décembre. — Au cours d'une grande battue organisée à Saint-Maurice, un vieux solitaire avait été lancé et blessé de 2 coups de feu.

L'animal, rendu furieux, se rua sur un chasseur, M. Dibis, lui laboura le corps avec ses défenses et lui défonça plusieurs côtes.

Un chasseur réussit à abattre le sanglier.

L'état de M. Dibis est des plus graves.

UN ARTISTE CAMBRIOLÉ

Paris, 28 décembre. — M. Léon Noël, l'artiste dramatique bien connu, vient d'être victime d'audacieux cambrioleurs.

Il y a quelques jours, le journal *Comœdia* publiait sur lui un article biographique rappelant ses succès et racontant qu'il possédait dans son appartement, 78, rue de la Verrerie, une très remarquable collection d'objets d'art.

Cet article fut lu par quelques disciples de Thomas, car la nuit dernière des cambrioleurs ont mis à sac l'appartement de l'artiste qui villégiaturait à Chaume, en Seine-et-Marne. M. Noël fut prévenu et accourut constater l'importance du vol.

La liste des objets dérobés est assez longue. Citons: une statuette en bronze signée Jules Levasseur, avec l'inscription suivante: « Noël dans le rôle de Cadros »; une autre statuette représentant l'artiste dans le rôle de Robert Macaire; une clé « authentique » de la Bastille; trois boites Louis XV en argent ciselé; un grand nombre de médailles; quelques toiles de maîtres, etc.; le tout représentant une valeur de plus de 20.000 fr.

Le signalement des objets volés va être communiqué et on espère recueillir ainsi des indices qui permettront de mettre la main sur ces adroits malfaiteurs.

L'ARRESTATION DE Mme BRULEY

Paris, 28 décembre. — Mme Bruley, disparue, comme on le sait, après avoir déterré le cadavre de son fils, et en avoir emporté les ossements, a été arrêtée ce matin, à onze heures, à Boulogne-sur-Mer.

UN MARIN PENDU

Saint-Brieuc, 28 décembre. — Un nommé Jean Piriou, marin retraité, habitait le hameau de Quéré, commune de Trégneux, près de Saint-Brieuc, a été trouvé avant-hier, à une ... de sa maison.

Le beau-frère de Piriou, qui demeure non loin de là, se rappela avoir vu sortir la veille de chez le marin retraité les nommés Eveno et Minier, habitant le même hameau. Il regarda de près le cadavre de son beau-frère et pensa qu'il avait été étranglé, puis pendu, pour faire croire à un suicide.

Le médecin légiste, prévenu aussitôt, conclut dans le même sens. Eveno et Minier ont été arrêtés.

UN PRINCE DE LA FAMILLE DU BEY ARRÊTÉ

Tunis, 28 décembre. — Sur l'ordre du bey, un commissaire de police a arrêté un prince de la famille beylicale, Taïeb Zakarias, fils du général Zakarias, gendre du bey défunt, qu'il a fait enfermer à la Marsa. Il venait de publier une brochure en arabe où le bey était violemment pris à partie. On croit qu'en agissant ainsi le prince Taïeb a voulu se venger de ce que le bey avait refusé récemment d'augmenter sa pension.

UNE COLLINE QUI DÉMÉNAGE

Angers, 28 décembre. — On constate un important glissement du coteau dominant le quartier Senet, près de Saumur. Quelques maisons sont en danger. Le préfet et le service des mines ont ordonné des mesures de sécurité.

DRAME A L'ASILE DE BICÊTRE

Bicêtre, 28 décembre. — Une rixe sanglante s'est déroulée dans un atelier à l'asile de Bicêtre.

Un jeune homme, Joseph Breton, occupé dans l'atelier de cordonnerie, était en butte aux brimades de ses camarades. Il considérait comme son persécuteur le plus acharné, Eugène Leroy, un jeune homme de dix-sept ans. Hier soir, une cabale fut montée contre Breton. Une rixe éclata. Roué de coups, le jeune homme s'armant d'un tranchet, s'élança sur Leroy et lui en porta un coup terrible à la poitrine. Celui-ci a été transporté à l'infirmerie de l'asile. Breton a été consigné à la disposition du commissaire de Gentilly.

MYSTÉRIEUX SUICIDE

Chambéry, 28 décembre. François Chalende, âgé de dix-neuf ans, habitant Chambéry, rentrant à l'improviste chez son père, le trouva en conversation criminelle avec sa belle-sœur. Il saisit une hache et en frappa son père qui tomba ensanglanté.

François Chalende fut condamné à six mois de prison, bien que Chalende père, remis de ses blessures, eût retiré la plainte qu'il avait portée contre son fils.

Il était sorti de prison depuis quelques jours et était retourné dans sa famille.

Vendredi soir, il sortit sans rien dire à personne et alla se coucher sur la voie du chemin de fer. Il fut broyé par la locomotive du train d'Annecy.

EXPLOSION DANS UNE PHARMACIE

Biarritz, 28 décembre. — Un garçon de pharmacie étant descendu dans une cave avec une lumière, celle-ci provoqua l'explosion d'une bonbonne d'éther ainsi que deux récipients contenant des huiles et des acides. Un commencement d'incendie, rapidement éteint, a occasionné des dégâts. Le pharmacien a été légèrement blessé; le garçon du laboratoire a été grièvement brûlé, on l'a retiré inanimé de dessous les décombres. On conserve peu d'espoir de le sauver.

LE CHOLÉRA EN TURQUIE

Nombreux cas

Constantinople, 28 décembre. — On signale une recrudescence du choléra parmi les pèlerins. Il y aurait plus de cent décès. Le bateau venant de Sinope avec 1.100 pèlerins russes, a eu quelques cas en arrivant. Après le débarquement, les malades ont été dirigés vers le lazaret de Cavak.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 28 décembre.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
Décembre... 1907	11.04	11.11	10.95	10.90
Janvier.... 1908	10.34	10.41	10.84	10.82
Février	10.48	10.65	10.82	10.80
Mars	10.61	10.67	10.86	10.83
Avril	10.63	10.69	10.88	10.85
Mai	10.65	10.71	10.91	10.86
Juin	10.65	10.71	10.92	10.87
Juillet	10.63	10.69	—.—	—.—
Aout	10.51	10.53	—.—	—.—
Septembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	—.—	—.—	—.—	—.—
Novembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Ports des Etats-Unis...		22.000		54.000 Balles
Ports de l'Intérieur....		35.000		84.000 »

La meilleure réparation de pneumatiques se fait chez J. VITTU, 15, rue du Ballon, Saint-Maurice, Lille. 631 3

LES GRÈVES

A HEM

Au tissage Bétremieux Aîné fils. — M. Joly, maire de Lannoy, converse avec une délégation de grévistes

La situation n'a point changé samedi. Comme nous l'avions annoncé, M. Alfred Joly, maire de Lannoy a reçu le matin vers 9 heures en son établissement au Petit Lannoy, une délégation de grévistes. Interrogés sur le point litigieux entre les parties, le point sur lequel elles ne savent se mettre d'accord: la façon pour les ouvriers de réintégrer le tissage, les grévistes ont déclaré être bien résolus à ne rentrer à l'usine que tous ensemble. On sait que les patrons avaient concédé la « reprise par série des ouvriers suivant les commissions en cours et celles que les patrons pourraient obtenir ».

M. le maire de Lannoy, ayant trouvé la veille, MM. Bétremieux inébranlables sur cette condition de reprise a donc jugé inutile de leur faire une nouvelle visite.

M. Faudot, commissaire spécial de la préfecture a promis aux grévistes de tenter à son tour une

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA FRANCE AU MAROC

Envoi de renforts

Bizerte, 28 décembre. — Voici les noms des officiers qui se sont embarqués cet après-midi à bord du croiseur « Victor-Hugo »: MM. Beule, commandant; Drouin, Dubus, Crétin et Sthiler, Dupas, Braun, Leblanc, Lambert, Cotte, Boulhand, Simon, Félicis, Godin, Hassem, Hamond, Mocktar, Ammar et Joanie, lieutenants; docteur Drevet, major. L'effectif comprend 850 hommes, 12 chevaux et 48 mulets.

A LA FRONTIÈRE ALGÉRO-MAROCAINE

Le versement des indemnités.

Marnia, 28 décembre. — En raison du mauvais temps, le versement des indemnités dues par les Beni-Snassen subit un temps d'arrêt. 150 fusils, deux pistolets, etc., ont été versés aujourd'hui au camp. Aucun mouvement de troupes n'est signalé, la pluie rendant difficile l'accès du massif.

LE MAUVAIS TEMPS

Les inondations dans le Midi

Cannes, 28 décembre. — Les plaines de Laval et de Saint-Cassien sont complètement inondées. Le service des courriers entre Cannes, Mandelieu, Lanapoule et Auribeau est interrompu. Les quartiers de la Bocca sont sous l'eau. Dans le port de Cannes les dégâts sont importants. En ville, par suite de la pression des eaux de pluie, le mur de l'ancien cimetière s'est effondré menaçant cinq maisons, qui ont été évacuées. Il n'y a pas eu d'accident de personne. La pluie continue et la situation s'aggrave.

PILLEUR DE TRAIN

Reims, 28 décembre. — On a arrêté ce soir, un nommé Gustave Métrugue, contre lequel des mandats d'arrêt avaient été lancés par les Parquets de Soissons, Laon, Lisieux, Argenton, Rouen et dont la spécialité était de dévaliser les trains sur les réseaux de l'Est et de l'Ouest, allant de Meaux au Mans, Chartres, Rouen, Le Havre, Amiens, Soissons, Paris, Chaumont, Liège, d'Anguyon et Reims. Métrugue s'introduisait dans les wagons, les gares et les buffets et faisait main-basse sur tous les objets de valeur qu'il découvrait. Le pilleur de trains s'était dernièrement évadé de la prison d'Argenton, et il réussit, en se cachant dans un marais, à échapper aux recherches de 150 personnes qui le poursuivaient armés de bâtons et de fourches.

FATALE IMPRUDENCE

Lyon, 28 décembre. — Hier soir, à Bron, un homme de garde, indisposé par le froid, entra au café pour y prendre un cordial; il posa son fusil contre mur. Un consommateur voulant montrer le mécanisme du fusil Lebel à un autre, prit l'arme et oubliant qu'elle était chargée, pressa la détente; il tua l'autre à bout portant.

Les journaux de Paris de dimanche matin

Paris, 29 décembre 1907.

LES INVALIDATIONS

Du Soleil:

« Hier, la Chambre a ajourné la validation d'un député et a prononcé l'invalidation d'un autre. Qui l'autorise à s'arroger de telles prérogatives? Oui ou non, le régime actuel peut-il invoquer un autre titre à l'existence que celui de la force numérique? Il condamne lui-même ses prétentions et gouverne en mettant en discussion le caractère des mandats conférés par le peuple souverain. S'il plaît à ce peuple d'être veinal, poltron, débauché, qui peut l'en empêcher? »

L'IMPOT SUR LE REVENU

De la *Petite République* (De M. Jules Roche):

« Il s'est trouvé au Luxembourg, un grand nombre de sénateurs qui ont vu clair et qui ne veulent pas se laisser entoler. L'un d'eux, dont l'énergie et le bon sens ne sont plus à louer, M. Touron a déposé un amendement consacrant, certes, la nouvelle évaluation de la propriété non bâtie, mais décrétant qu'elle sera faite conformément au principe du cadastre, c'est-à-dire par parcelle. A la bonne heure, le mauvais coup serait ainsi paré, l'impôt resterait réel, le principe de l'impôt personnel global sur le revenu ne serait plus proclamé et le mal serait conjuré. »

LA RESPONSABILITÉ DES INSTITUTEURS

De l'Echo de Paris:

« C'est parce que les pères de familles sont las de leurs protestations vaines contre l'attitude scandaleuse, les théories abominables de certains d'entre les instituteurs que l'on impose à leurs fils; c'est parce qu'ils vous ont signalé cent fois, M. Briand, le péril primaire et que vous n'avez rien fait pour apporter un remède efficace, vous bornant toujours à de belles paroles; c'est pour cela que l'un d'entre eux s'est décidé à demander aux tribunaux, qui ont été institués pour connaître de toute espèce de dommages s'ils jugeaient, que l'on ne faisait aucun dommage à son enfant et à lui-même, en faisant de cet enfant, un antipatriote et un anarchiste. »

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

L'AUDACIEUX CAMBRIOLAGE D'ERRE. — Nous avons signalé, hier, le cambriolage commis chez Mlle Sophie Carpentier alors que cette dame, une septuagénaire, assistait, mercredi matin, à la messe de Noël. Outre la somme importante en numéraire — plus de 1.200 francs — et les bijoux dérobés par les malfaiteurs, Mlle Carpentier a constaté également la disparition d'un petit coffret, renfermant 4.000 francs de titres au porteur, titres à elle confiés par M. l'abbé Dembry, curé à Rœulx, arrondissement de Cambrai.

ARRESTATION DE DEUX INCENDIAIRES A CARVIN. — M. Octave Dufour, garçon brasseur, passait près de la fosse n° 2 des Mines de Carvin quand il vit deux individus quitter brusquement une meule derrière laquelle ils avaient cherché abri. Au même instant, un incendie éclatait. Il se mit à la poursuite des deux fuyards qu'il rattrapa et conduisit à la gendarmerie. Les deux incendiaires ont été arrêtés; ce sont: Gustave Vanhulle, 15 ans, demeurant à Seclin, et Victor Cousin, 14 ans, apprenti mécanicien à Lille.

LA CLOTURE DE LA CHASSE. — La clôture générale de la chasse à tir a été fixée au 26 janvier pour le Nord et le Pas-de-Calais. La clôture spéciale de la chasse de la perdrix, du lièvre et du chevreuil aura lieu le 12 janvier.

DEUX TORPILLEURS DUNKERQUOIS PERDUS. — Le remorqueur belge « Director-Gerling », qui conduisait, de Lorient à Dunkerque, deux torpilleurs, les n°s 79 et 82, vendus à MM. Leroy et Wilby Moore, est entré à Falmouth, ayant perdu, le 27, au large d'Ouessant, les deux bateaux qu'il avait en remorque. Les équipages ont pu être sauvés, mais les torpilleurs ont coulé. Ajoutons que le « Director-Gerling » était en contravention flagrante avec la loi sur le cabotage, qui interdit aux remorqueurs étrangers de conduire des bateaux de port français à port français.

UN TERRIBLE ACCIDENT ÉVITÉ A ANICHE. — M. Rodolphe Leroy, fils, cultivateur, labourant un de ses champs, rue du Marais, ces jours derniers, s'aperçut, à un moment donné, que, dans un angle du champ, la terre s'affaissait. Le jeune homme s'avança prudemment, et au moyen d'une bêche, il découvrit, à quelques centimètres de profondeur, un puits profond d'une dizaine de mètres et d'un diamètre de quatre mètres environ. On croit se trouver en présence d'un ancien puits à chaux, assez fréquents autrefois dans le pays lorsqu'on se servait de la chaux comme amendement pour les terres.

LES MINEURS BRETONS QUITTENT COURRIÈRES. — Les mines de Courrières avaient recruté un grand nombre de pêcheurs pour travailler aux mines. La plupart de ces pêcheurs ne pouvant envoyer de l'argent à leurs familles ont quitté les mines. Trente se sont présentés à la préfecture d'Arras pour demander leur rapatriement gratuit dans le Finistère. Ils sont, en attendant leur départ, nourris au poste de police.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD de la France a tenu son assemblée générale mensuelle, le 27 décembre, sous la présidence de M. Bigo-Danel, président. La séance solennelle de distribution des récompenses aura lieu le 19 janvier 1908. La conférence sera faite par M. Métayer, le distingué professeur de l'Ecole nationale des Arts et Manufactures et aura pour titre: « Le siècle de l'Acier ».

DEUX DÉSERTEURS A BLANC-MISSERON. — Jules Vancostenoble et Eugène Flahaut, déserteurs du 73e de ligne, ont été arrêtés par la gendarmerie de Blanc-Misseron et remis à l'autorité militaire.

UN NOYÉ A CALAIS. — On a découvert, samedi matin, dans le fossé des fortifications, le corps d'un ouvrier tulliste, Alphonse Lamarre, 25 ans, rue Raphaël.

PASSAGE DE PRINCIER A CALAIS. — Samedi, sont passés, à Calais-Maritime, le duc et la duchesse de Connaught, frère et belle-sœur du roi Edouard VII d'Angleterre, avec une suite de plusieurs personnes. Ils ont débarqué du steamer « Empress », à deux heures et demie de l'après-midi, et sont partis pour Paris, par le rapide de 3 h. 10, après avoir lunché dans le salon du prince de Galles.

LE CRIME DE QUÉANT. — L'instrument dont Capelle se servit pour frapper Félicienne Dhorme, vient d'être retrouvé dans un champ de luzerne à Quéant. C'est une arme à deux tranchants, de forme triangulaire et qui sert, dans le Nord, aux bouchers pour tuer les bœufs.

L'ASSOCIATION AMICALE DES CANTONNIERS de la région du Nord, a réuni ses membres, samedi soir, à huit heures, en un banquet qui eut lieu dans les salons de l'Hôtel Bayonne, rue de l'Hôpital-Militaire, pour fêter l'anniversaire de la fondation de leur société.

AUDACIEUX BRIGANDAGE A LIESSIES. — Dans la soirée de Noël, pendant l'absence de M. Gaston Rousseau, marchand boucher, un individu s'est introduit dans la chambre de Mme Rousseau, pendant le sommeil de cette dernière. La malheureuse tomba évanouie de frayeur, tandis que le malandrin prenait la fuite.

VOL A RUESNES. — Un voleur a dérobé 650 francs et un titre au porteur Nord Charleroi Charbonnage, d'une valeur de 3.100 francs, dans l'habitation de M. Michel Burcard, propriétaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS à Lens, s'est réuni le samedi 28 décembre, à trois heures du soir, sous la présidence de M. Basly, président. M. Lamendin, malade, s'était fait excuser. Le Conseil décide, après avoir pris connaissance des lettres échangées entre M. Mercier, directeur des Mines de Béthune et Basly, président du Syndicat, au sujet de l'interdiction aux vendeurs du journal « La Voix du Mineur », qui circulaient dans les corons, que le député Lamendin interpellera le ministre à ce sujet. Le Conseil se réunira, à nouveau, le samedi 11 janvier 1908.

RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL DES MINEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS A LENS. — Le comité Fédéral des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni samedi matin, 10, rue de la Paix à Lens, sous la présidence de M. Evrard, secrétaire général des mineurs du Pas-de-Calais. Le conseil après avoir examiné la question du différend existant dans la Loire et le passage de l'application de la loi Boudenoot à son deuxième palier décide d'adresser à toutes les sections des trois syndicats l'invitation de renseigner les secrétaires généraux sur la façon dont sera appliquée dans leur compagnie la dite loi. Le prochain congrès régional aura lieu le 5 avril à neuf heures du matin, salle Duval, 19, rue des Ferronniers à Douai; les questions suivantes figureront à l'ordre du jour: Sentences arbitrales; Examen de questions à l'ordre du jour du congrès national.

LES VOLS DANS LES GARES DE LILLE. — Deux charretiers, les nommés François D.... et Jérome P...., furent surpris samedi matin au moment où ils dérobaient à la gare Saint-Sauveur, le premier 90 grammes de tabac et le second 120 grammes dans une balle de la régie.

UN GRAVE ACCIDENT DE VOITURE A CAPPELLEBROUCK. — Pendant que M. Eugène Lahaeye, soldat au 1er cuirassiers, actuellement en permission, dételait son cheval, sur la place de Cappellebrouck, l'animal s'enfuit, renversant le jeune homme contre une barre de fer. Puis, prenant une course furieuse, il s'éloigna jusqu'à un détour de la route, où la voiture culbuta. Mme Lahaeye, mère, qui se trouvait dans le véhicule, fut projetée sur le sol, où elle resta évanouie. On la releva dans un état grave avec de multiples contusions et des lésions internes. Quant à son fils, il était blessé à la tête et à la jambe gauche. Le cheval fut être arrêté par un cantonnier.

LES FONDATIONS DE MESSES A DUNKERQUE. — Le Tribunal civil de Dunkerque a rendu, samedi, son jugement dans les cinq affaires de demande en révocation de donations et de legs faits à plusieurs fabriques d'églises, à charge de célébration de messes. Adoptant les conclusions de l'honorable Me Alfred Dumont, avocat des demandeurs, tous héritiers en ligne directe des donateurs ou testateurs, le Tribunal a condamné l'Administration des Domaines à restituer tous les titres ou valeurs de ces fondations de messes, et à payer tous les frais.

Nouvelles Locales

ROUBAIX

LE BANQUET DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE ROUBAIX. — Samedi soir, les membres de la « Société Philharmonique de Roubaix » étaient réunis en leur local, au « Café Français », pour fêter la patronne des musiciens, en un banquet offert par leur sympathique directeur, M. Dhalluin-Motte.

A la fin du repas, qui a été assaisonné de la plus franche gaîté et de la plus cordiale fraternité, M. Dhalluin-Motte a communiqué les excuses de M. Koszul, le président de la société qui avait promis de présider le banquet, mais qui en était empêché par une grippe qui l'obligeait à garder la chambre. Dans une charmante carte d'excuse, M. Koszul affirmait sa ferme volonté d'encourager les manifestations d'art sincère comme celles de la « Société Philharmonique ».

M. Dhalluin, après avoir, avec satisfaction, constaté les progrès de la société, qui débutait, il y a six mois, avec seize membres, et qui en compte actuellement soixante, a levé son verre à sa prospérité et à son avenir florissant.

De joyeux intermèdes de chant, de déclamation et de distractions variées, ont égayé cette charmante réunion de famille.

LA SECTION ROUBAISIENNE DES VOYAGEURS ET EMPLOYÉS DU NORD doit se rendre, aujourd'hui dimanche, à Lille, où aura lieu, à trois heures, rue de l'Hôpital-Militaire, l'assemblée générale de la société, à laquelle doivent être traitées des questions de la plus haute importance. Tous les adhérents de la section ont donc un sérieux intérêt à y assister. Le départ aura lieu en gare de Roubaix à deux heures et demie.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de Mlle Jeanne Chesnelong, fille de M. Pierre Chesnelong, avocat au barreau de Lille, ancien bâtonnier, et de Mme Chesnelong, née Hovelacque, avec M. Gabriel Bresset.

— On annonce de Calais le mariage récent de Mme Marthe Evrard, avec M. Paul Crespin, docteur en médecine, membre du Comité de patronage de la « Revue des Artistes ».

NÉCROLOGIE

— Jeudi, à onze heures du matin, ont eu lieu, en l'église d'Ors, les funérailles de M. Rémy Guyot, ancien membre du conseil de fabrique, adjoint au maire.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, samedi, 28 décembre 1907.

2 heures soir, 1° 1/2 au-dessous de zéro, 754, variable.
5 heures soir, 1° 1/2 au-dessous de zéro, 754, variable.
9 heures soir, 2° au-dessous de zéro, 755, variable.

Dimanche, 29 décembre 1907.

Minuit, 2° 1/2 au-dessous de zéro, 756, variable.
8 heures mat., 2° 1/2 au-dessous de zéro, 756, variable.